

Les femmes s'imposent dans l'économie sociale et solidaire

Elles constituent 72 % de l'effectif du secteur. Cette surreprésentation est toutefois indissociable d'une réalité structurée par des inégalités en termes de revenus et de responsabilités selon une étude réalisée par la Cress Corsica et l'Adec

L'économie sociale et solidaire - ESS - fait la part belle aux femmes. C'est la tendance que valide l'étude réalisée à la fois par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire corse (Cress Corsica) et par l'agence de développement économique de la Corse (Adec). "6 046 femmes à travers l'île travaillent dans l'ESS, ce qui équivaut à 72 % des salariés du secteur", résume les rédacteurs. Et l'ampleur du mouvement ne supporte pas la comparaison.

"À titre d'exemple, les femmes sont aussi majoritaires dans le secteur public avec 55,3 % des effectifs", poursuit-on. Dans le périmètre social et solidaire, l'emprise de ces dames est plus marquée au plan mutualiste et associatif où elles représentent respectivement 74,9 %, 74,5 %. En revanche, les coopératives semblent un peu moins sexistes.

ACTION SOCIALE

Cette fois, les femmes font davantage jeu égal avec les hommes. La parité devient la norme. "Dans le domaine coopératif, elles occupent un poste sur deux", note-t-on.

Dans tous les cas, on trouve vite l'explication à la prospérité de l'emploi féminin dans l'ESS. De l'avis de la Cress Corsica comme de

l'Adec, ce dynamisme "a son origine dans la concentration sur les services à la personne, la santé et les activités en relation avec l'action sociale des organisations de l'ESS", détaille-t-on.

Les chiffres confirment ces représentations. "Si ce sont près de 3 800 femmes de l'ESS en Corse qui évoluent dans le grand champ de l'action sociale, elles sont à peine plus d'une centaine dans les sports et loisirs, une soixantaine dans le commerce et seulement une vingtaine dans l'industrie et dans la construction. Ainsi, 63 % des femmes salariées de l'ESS œuvrent dans l'action sociale, 9 % dans les activités financières et assurances, 6 % dans l'enseignement. Les autres secteurs regroupent moins de 3 % des effectifs salariés féminins", estiment les rédacteurs.

DIFFÉRENCE DE REVENU

Aide à domicile, aide ménagère, travailleuse familiale comptent parmi les professions qui génèrent le plus d'emplois sur le front de l'économie sociale et solidaire. "Suivent ensuite les postes de secrétaire et d'aide-soignante", ajoute-t-on. La liste met au jour des "métiers quasi exclusivement féminins. À l'échelon insulaire, 97,8 % des aides à domicile, des aides ménagères et des



L'aide à domicile et l'aide ménagère sont les premiers métiers exercés par des femmes dans l'ESS.

/ ARCHIVES LA PROVENCE/SERGE MERCIER

travailleuses sociales sont des femmes. Comme 94,7 % des secrétaires et 90 % des aides-soignantes" révèlent l'enquête. Dans ces conditions, les femmes, sont confrontées "à une gamme restreinte d'occupations". Ce qui compromet, pour partie, l'égalité laborieuse des sexes en termes de revenus. "Cette hyperconcentration engendre de fait, une différenciation au plan des rémunérations. Les femmes occupant des emplois moins rémunérateurs".

D'autant qu'elles sont les premières à subir les effets du temps partiel. "C'est dans l'action sociale que le temps de travail incomplet est le plus répandu, et en particulier dans l'aide à domicile. 76,7 % des contrats renvoient à du temps partiel", développent les auteurs.

PLUS DE DIRIGEANTS

L'ESS ajoute une autre dimension inégalitaire à l'affaire. Les hommes restent majoritaires parmi les dirigeants. "Ils ont davantage accès aux postes de direction", admet-on. ESS et économie classiques fonctionnent selon les mêmes logiques s'agissant de l'exercice des responsabilités. "En effet ; 16,5 % des hommes sont cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprise, contre 7 % pour les femmes".

Plus on grimpe dans la hiérarchie

et plus les femmes se font rares. Elles sont 66,2 % dans la catégorie des employés. Tandis que leur part dans les professions intermédiaires ne s'établit plus qu'à 21 %. Les différences entre hommes et femmes dans l'ESS tournent parfois à l'avantage de ces dernières. Par rapport à leurs collègues masculins, les femmes bénéficieraient d'un supplément de stabilité dans l'emploi.

UN AVENIR MEILLEUR

"La proportion des femmes en contrat à durée indéterminée - CDI - est de 75 % contre 59 % pour les hommes, alors que dans le reste du privé, les parts de CDI sont quasi-identiques ; 79,9 % et 79,5 %".

Aux dires de l'Adec et de la Cress Corsica, "les effectifs masculins dans les établissements et services d'aide le travail - Esat - et dans l'insertion par l'activité économique - IAE - souvent répertoriés en qualité d'autres contrats", auraient forgé une telle disparité.

Au-delà, selon les rédacteurs une proposition essentielle doit être prise en considération pour un futur meilleur. "Il appartient aux dirigeants accompagnés par les pouvoirs publics, entre autres, d'agir en faveur d'une plus grande égalité des conditions de travail entre hommes et femmes".

VÉRONIQUE EMMANUELLI

vemmanuelli@corsematin.com

14,80 € brut par heure en moyenne

Dans l'île, 61,4 % des salariés de l'économie sociale et solidaire exercent à temps complet. Les trente-cinq heures hebdomadaires concernent 75,7 % des hommes et à peine 55,1 % des femmes. Dans le secteur privé, hors ESS, 80,9 % des salariés travaillent à temps plein. Dans le public, ils sont 83,3 % dans ce cas. Le salaire horaire moyen brut varie selon les secteurs d'activité et le genre. Ainsi, une femme percevra en moyenne 14,80 euros dans le champ de l'ESS, 13,86 euros dans le privé classique et 17,09 euros dans le public. Les hommes s'en sortent mieux. Compter 17,66 euros pour un salarié de l'ESS, 15,94 euros pour un salarié du privé. Dans le public, la rémunération s'élèvera à 19,01 euros.

Dans l'île l'ESS correspond à un effectif de 8235 salariés, 1 153 établissements, à 193 millions de salaires bruts versés sur une année et à 12,8 % de l'emploi privé. L'ESS englobe associations, coopératives, mutuelles et fondations, mais aussi toutes les entreprises adoptant des principes de gestion et de gouvernance inscrites dans un guide des bonnes pratiques. L'attribution de l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » dépend de la capacité de l'établissement à promouvoir une gestion démocratique, affectation équitable des excédents sans oublier les logiques de solidarité et de libre adhésion au projet global.

Les associations restent le premier employeur ESS, avec 85,9 % des emplois de l'ESS, et 88,3 % des établissements employeurs de l'ESS en Corse.

VE



Les aides-soignantes peuvent aussi intervenir dans le champ de l'ESS. Ce qui contribue à la féminisation du secteur.

"Un formidable terrain d'expérimentation"

Joëlle Ciavaglini, fondatrice de la Scop coopérative d'activité et d'emploi A Prova, administratrice de la Cress Corsica, est venue à l'ESS par "rejet de l'autre économie", en répondant aussi à une offre d'emploi. "Je suis alors passée de la productivité à outrance à une entreprise d'insertion, c'est-à-dire presque la non-productivité".

Elle se souvient s'être révélée "dans cette voie-là, avoir rencontré des gens humains comme je les aime". Elle passera huit ans à la tête de cette entreprise d'insertion, accompagnera surtout des femmes avant de répondre à un appel à projet dans le cadre d'un programme européen, "comment peut-on travailler à distance, avec en toile de fond les problématiques de gardes d'enfant".

Cette expérience l'amènera à se confronter "par hasard" à la coopérative, au statut d'entrepreneur salarié destiné à permettre aux personnes de tester leur activité avant de se lancer. Son parcours débouchera sur la création de l'association puis la Scop A Prova. "Tout est toujours parti de constats de terrain, comment es-

sayer de contourner les obstacles auxquels on se heurte au quotidien", admet-elle. L'approche est conforme aux grands principes de l'ESS. "Il s'agit d'abord de répondre à des besoins locaux non satisfaits puis de faire en sorte que ces besoins servent de socle à une entreprise qui défendra des valeurs de solidarité, de partage, d'égalité et qui placera l'humain au centre de ses préoccupations".

Le contexte est selon elle favorable à l'épanouissement des femmes, le plus souvent "déterminées, imaginatives, attirées par des activités innovantes. Notre territoire est plein de talents qui ne demandent qu'à s'exprimer".

D'autant que l'ESS constitue en plus "un formidable terrain pour expérimenter de nouvelles formes égalitaires, collectives, d'organisation du travail ainsi que de nouvelles façons d'entreprendre". Un bémol toutefois pour l'heure : "Le secteur est fortement féminisé mais dans des emplois peu qualifiés", conclut Joëlle Ciavaglini.

VE



Joëlle Ciavaglini, fondatrice de la Scop coopérative d'activité et d'emploi A Prova.

/ doc C.-M.